

Alcoolémie au volant, refus du port du masque, et non respect du couvre-feu



Alcoolémie au volant, refus du port du masque, et non respect du couvre-feu

Preignan - Samedi 27 février, vers 20 h 30, sur la RN 21, les gendarmes ont stoppé un automobiliste de 50 ans qui circulait lentement. Et pour cause, le véhicule roulait sur une jante, le pneu étant crevé. Le contrôle d'alcoolémie s'est avéré positif avec un taux de 1,03 g/l. Le véhicule a été mis en fourrière. L'automobiliste et son passager, un auto-stoppeur, sont repartis à pied.

Condom - Samedi, vers 17 h, au magasin Lidl, un homme de 47 ans est entré dans le magasin sans masque. Devant le refus de vouloir le mettre et quelques menaces, les employés ont appelé la gendarmerie qui est intervenue non sans difficultés, l'homme résistant à son interpellation. Mis en garde à vue, il sera dans l'obligation d'assister à un stage de citoyenneté.

Fleurance - Les gendarmes ont dû intervenir pour tapage nocturne dans une habitation où on fêtait une pendaison de crémaillère. Verbalisés pour tapage nocturne, les propriétaires n'ont pas pour autant stoppé la fête. Donc, retour des gendarmes qui vont verbaliser cinq personnes pour non-respect du couvre-feu, plus une autre infraction à une personne pour non port du masque.

Auch - Samedi, avenue de l'Yser, une fillette de 12 ans a été percutée par un automobiliste. Légèrement blessée, l'adolescente a été transportée à l'hôpital d'Auch.